



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n°: P011187213



F 197077

Rési code:

16

☐ Antwerpen-Limburg

tél : 03 221 86 11

☐ Oost & West -Vlaanderen

tél : 09 244 77 11

☐ Brabant

tél : 02 674 57 11

☒ Wallonie

tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : <u>LOISEAU</u>	Nom, Prénom : <u>LOISEAU DEPREZ</u>	Adresse : <u>35 bp 41 Rue de la Gare 25, Chemin de Lavier</u>
N° carte d'identité :	CP + Commune : <u>6800 Libramont</u>	<u>6929 Haute Fays</u>
N°TVA : BE	Tél. : <u>1</u>	

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270	☒ mise en usage	☒ modification	☒ extension	☒ Art 86	☒ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
☒ Art 271	☒ mobile	☒ temporaire		☒ Art 87	☒ Art 278	☒ Unité de travail domestique
☒ Art 276	☒ périodique	☒ contrôle		☒ Art 88	☒ Art	☒ Parties communes
☒ Art 276bis	☒ renforcement	☒ vente d'une unité d'habitation		☒ Art	☒ Art	☒ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	☒ EAN non communiqué	☒ Compt. kWh non placé
Compt. kWh n° :	Index jour :	Index nuit :	☒ Compt. kWh exclusif nuit :
Protection branchement (A) :	☒ 020 ☒ 025 ☒ 032 ☒ 040 ☒ 050 ☒ 063 ☒ 080 ☒ 100	n° :	Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _N :	☒ 230 V ☒ 3x230 V ☒ 3N400 V	Type de prise de terre :
Courant nominal maximum (A) :	☒ 20 ☒ 25 ☒ 32 ☒ 40 ☒ 50 ☒ 63 ☒ 80 ☒ 100	☒ boucle de terre ☒ barres / piquets	☒ Incalculable
Câble d'alimentation tableau principal :	<u>4</u> X <u>10</u> mm ² - Type : <u>VFVB</u>		
Description installation	Dispositif diff. gén. : <u>63</u> A / <u>300</u> mA	Nombre de tableaux : <u>1</u>	Nombre de circuits terminaux : <u>7</u>
☒ Voir annexe(s)			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☒ Appareils	☒ Matériel	☒ I>/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bci de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>1.9</u> Ω	☒ Isolement général : <u>10</u> MΩ	☒ Continuité de terre	☒ Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : ☒ était plombé ☒ a été plombé ☒ n'a pas été plombé ☒ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	☒ Néant
Infractions Installation existante	☒ Néant
Remarques	<u>Il a été remédié aux infractions relevées sur le rapport de BT V n° 2271110818/09 du 18/08/2011</u>
☒ Néant	

Conclusion(s) :

☒ La nouvelle installation est conforme	☒ n'est pas conforme au RGIE
☒ L'installation existante est conforme	☒ n'est pas conforme au RGIE

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

le 13 Mars 2012 (*)

☒ par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :

Nom : José TOUSSAINT

Agent n° : 1118 Date : 13/03/2012

Pour le Directeur Général : Signature

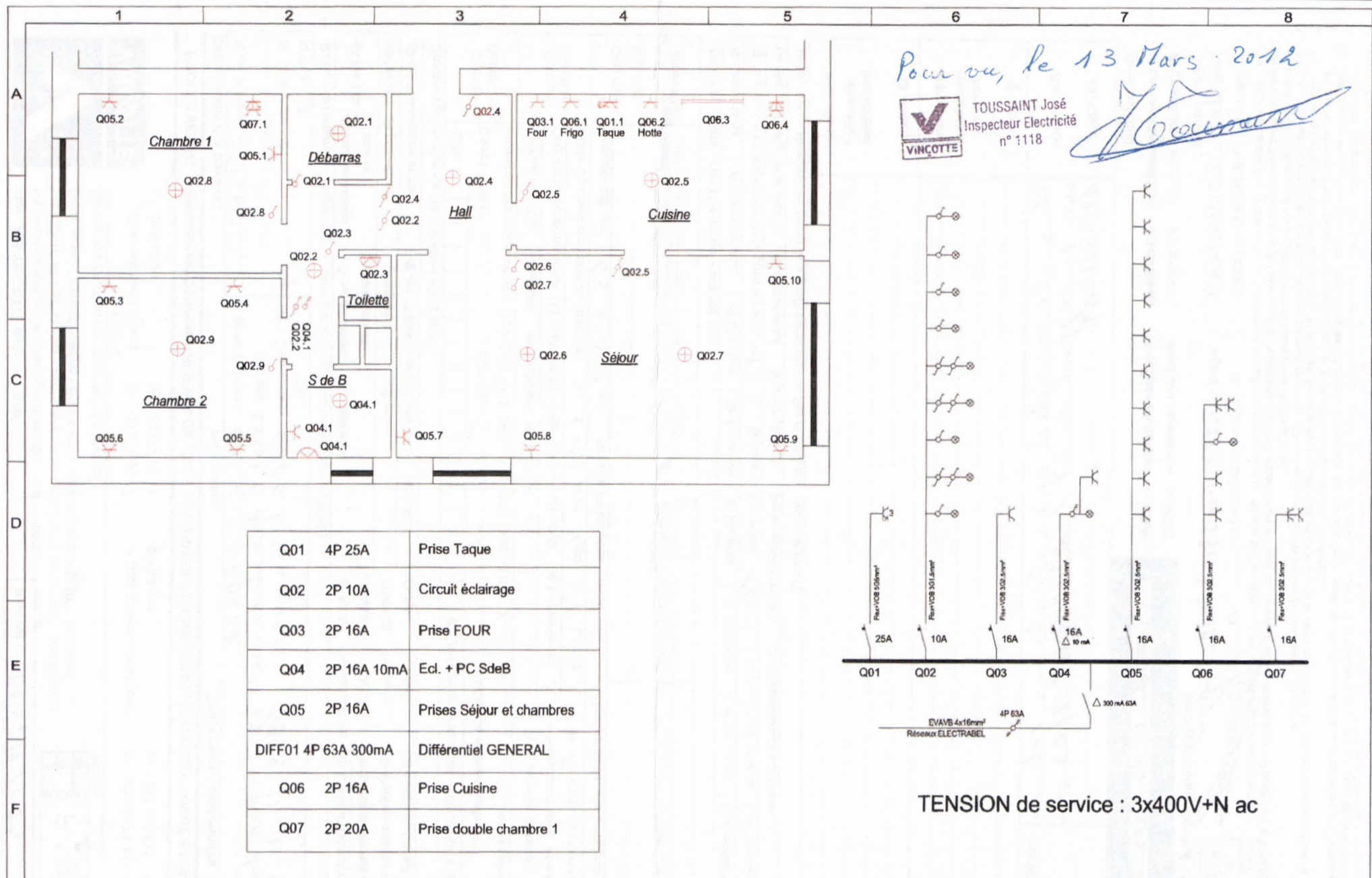


TOUSSAINT José
Inspecteur Électrique
n° 1118

Annexe(s) :

☐ Schéma(s) de position : ☐ Schéma(s) unifilaire(s) : ☐

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 - ☐ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 - ☐ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



BRASSEUR JOSEPH SPRL

rue du Tchaurnia, 4b
5560 Mesnil Saint Blaise
082/74.47.10 sprjbrasseur@skynet.be

Désignation du dossier

LOISEAU - DEPREZ
Rue de la gare, 39 bte 41 6800 Libramont

Désignation du folio

Plan de positionnement
Schéma électrique

Concepteur
LOISEAU B.

Date

Modifications

Date dossier
13/3/12

Réalisateur
LOISEAU B.

Date folio
13/3/12

Vérificateur
VIB

1 / 1

CE FOLIO A ETE REALISE AVEC LE LOGICIEL SEE TECHNIQUE DU GROUPE IGE-XAO